

1ère sous-partie : La formation historique des structures agraires en Algérie (I) :

En Algérie, la formation historique des structures agraires est liée à la reproduction du capital agraire colonial. Celle-ci détermine un mouvement de concentration du capital agricole transformant une partie de l'agriculture algérienne en une agriculture fortement mécanisée et tournée exclusivement vers l'exportation. Or, à la base de la reproduction élargie du capital agricole colonial se trouve la destruction de la paysannerie algérienne et sa transformation en une paysannerie parcellaire, voire sans terre.

Le processus de reproduction du capital agricole colonial engendre par conséquent la formation d'un secteur dit "traditionnel" évoluant sur une base régressive et dont les fonctions par rapport au secteur d'exportation sont de deux ordres :

- fournir non seulement des terres, mais aussi une main d'oeuvre à bon marché que le secteur d'exportation utilise de façon saisonnière, selon les besoins de l'accumulation.

- alimenter à bas prix le marché intérieur, essentiellement en blé dur et orge, "assurant ainsi la reproduction de la force de travail dans des conditions bien favorables au capi-

(I) Ce chapitre ne comportera qu'une présentation sommaire des grandes tendances dégagées à la lumière des travaux portant sur ce thème. Pour une étude systématique des conditions de transformation historique des structures agraires en Algérie, nous renvoyons entre autres aux travaux suivants :

- CH. Robert AGERON : "Histoire de l'Algérie contemporaine". Que sais-je ? PUF - 1970

- A. BENACHENHOU : "Formation du sous-développement en Algérie : essai sur les limites du développement du capitalisme, 1830-1962" - OPU - Alger 1976.

- A. BENAOU : "les lois foncières coloniales et leurs effets en Algérie 1830-1930" Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques - Alger - Volume X - n° 1 Mars 1973.

- LACOSTE (Y); NOUSCHI (A), PRENANT (A) : "l'Algérie, passé et présent" - Ed. Sociales - 1960

- A. REZIG : "La reproduction du capital agricole en Algérie au cours des années 1920" - thèse-Alger-1977.

tal" (I).

L'accumulation du capital agraire colonial peut donc être pensée comme un mouvement qui, dans son unité, présente une double tendance à la concentration et au refoulement. Pour cela, l'accumulation est unité dialectique.

La poursuite du processus d'accumulation a eu pour instrument privilégié l'expropriation de la paysannerie : il s'agissait pour la colonisation de détruire le système économique communautaire, c'est à dire les formes précapitalistes de production qui prévalaient en 1830 de façon à étendre la sphère de domination du capital colonial dans l'agriculture.

Ce processus relève donc de "l'accumulation primitive du capital" dont l'essence est la séparation du producteur direct d'avec ses moyens de production : l'objectif recherché était de briser les principes d'indivisibilité et d'inaliénabilité qui caractérisaient le mode tribal de propriété et d'imposer la propriété privée individuelle, seul moyen permettant à la colonisation d'avoir accès à la terre et d'y établir des rapports de production capitalistes (II).

(I) A. REZIG - op cit - p. 108.

(II) A propos du concept d'accumulation primitive du capital, nous partageons le point de vue de Mr A. REZIG quand il écrit : "Dire que les modalités d'expropriation furent celles caractérisant l'essence de l'accumulation primitive du capital, ne signifie nullement pour nous :

- que le capital (français) en cherchant à intégrer la formation sociale algérienne allait nécessairement y implanter des rapports de production capitalistes ou y généraliser ses derniers.

- qu'il faut analyser le processus d'accumulation primitive du capital en se situant strictement sur le plan de la formation sociale algérienne uniquement, faisant abstraction du capital (métropolitain) - A. REZIG - op cit p. 10.

Il nous semble que la prise en considération du caractère dominé de l'économie algérienne est ici fondamentale : l'implantation des rapports de production capitalistes dans l'agriculture algérienne traduit certes une domination du mode de production capitaliste,

.../...

a) Le rôle de l'Etat français, par son recours systématique à la violence (confiscation des terres beylicales et habous, séquestre des terres des tribus, cantonnement des "indigènes") a été décisif dans le processus d'expropriation. Son intervention ouverte, surtout pendant les premières années de la colonisation, n'est pas sans analogie avec le rôle - décrit par MARX - des pouvoirs publics en Grande-Bretagne au cours de la période dite "d'accumulation primitive du capital". Une autre analogie a trait au recours aux mécanismes juridiques comme justification a-priori de l'expropriation de fait des paysans (I) : de nombreuses lois et ordonnances relatives à la propriété foncière ont jalonné l'histoire de la colonisation. Nous rappelons ici les plus importantes :

- la loi du 15 juin 1851 sur la "condition de la propriété en Algérie" qui reprend et systématise toutes les mesures de confiscation des terres ayant appartenu à l'Etat turc, de séquestres à la suite d'insurrections, d'expropriation pour "cause d'utilité publique".

- Le Senatus Consulte de 1863 dont l'objectif est d'atomiser les terres tribales et y implanter la propriété privée individuelle de façon à légaliser les transactions entre colons et algériens. C'est ainsi que son article 2 stipule : "Il sera procédé administrativement à la délimitation des territoires des tribus, à leur répartition entre les différents douars et à l'établissement de la propriété individuelle entre les membres de ces douars". Cette loi était de nature à désorganiser l'économie précapitaliste et à jeter les bases d'une économie marchande de type capitaliste dans sa forme coloniale. De fait, entre 1860 et 1870, 400 000 habitants de nouvelles terres ont été ainsi arrachés au secteur

mais celui-ci n'a pas un caractère exclusif car sa domination ne se fonde pas sur l'élargissement du marché interne comme dans les formations sociales métropolitaines, mais sur l'élargissement du marché externe, donc en liaison étroite avec les besoins du capital métropolitain. (Voir sur ce point S. AMIN : "l'accumulation à l'échelle mondiale" p. 53 et suivantes).

(I) Cf. K. MARX : Le Capital L I - T3 : "La législation sangui-
naire contre les expropriés" - Ed. Sociales - p. 175 à 183.

musulman et appropriés par la colonisation.

- la loi Warnier de 1873 : procédant du même esprit que les textes précédant, cette loi visait la destruction de la propriété indivise, en brisant les fondements de l'exploitation communautaire. Son article premier stipule : "l'établissement de la propriété immobilière en Algérie, sa conservation et la transaction contractuelle des immeubles et droits immobiliers quels que soient les propriétaires, sont régis par la loi française. En conséquence, sont abolis tous droits, servitudes ou résolutions quelconques fondés sur le droit musulman ou kabyle, qui seraient contraires à la loi française". C'est ainsi que, dans l'esprit du législateur, devait se réaliser la francisation de la propriété foncière de manière à faire obtenir à la colonisation privée le maximum de terres. De nouveau, entre 1870 et 1880, la propriété coloniale passa de 765.000 habitants à 1.245.000 habitants, au détriment de la paysannerie algérienne.

Cependant, l'usage de la force, justifié par le Droit, n'est pas le seul instrument d'expropriation. La pratique de la violence directe se poursuivra tout au long de la période coloniale, mais s'attenuera "pour avoir créé les conditions nécessaires et suffisantes à la poursuite de la colonisation privée" (I). Un ensemble de mécanismes économiques vont progressivement suppléer l'action des lois foncières. Parmi ces mécanismes, le rôle joué par la fiscalité et la pratique de l'usure sera déterminant.

b) l'imposition des "indigènes" : Il faut noter que le vote et le contrôle du budget de l'Algérie relèvent des compétences de l'Assemblée des Délégations financières créées le 23 août 1896 ; or la composition de cette Assemblée fait ressortir la place prépondérante du capital agraire en son sein. On comprend dès lors que, dans son souci "d'équilibrer le budget", l'Assemblée des Délégations Financières fasse supporter l'essentiel des charges fiscales sur la paysannerie algérienne. C'est ainsi que les 3/4 de la fiscalité totale proviennent non d'une imposi-

(I) A. REZIG - op cit - p. 18.

tion sur les revenus d'exploitation (impôts directs), mais des impôts indirects sur la consommation, touchant en grande partie la population algérienne, population consommatrice majoritaire.

D'autre part, au fur et à mesure de la destruction du régime communautaire, l'impôt payé auparavant en nature par les tribus doit être acquité sous forme argent. Ce changement de forme de l'imposition détermine une orientation nouvelle de la production vers l'échange. La paysannerie est ainsi exposée aux lois du marché et à l'emprise du capital commercial. "Cette pénétration de l'économie monétaire, l'extension de la sphère de la circulation déterminent une plus grande fragilité de la reproduction du système économique communautaire" (I).

c) En liaison avec la fiscalité se développe la pratique de l'usure et partant, la spéculation foncière : la détérioration des conditions de production et de vente du paysan auquel s'imposent les lois du marché altèrent les conditions de reproduction de sa famille et de ses instruments de travail. Le recours à l'emprunt devient pour lui la seule alternative. Or la carence du système officiel de crédit (CACAM, SAP, etc...) l'amène à emprunter auprès de spéculateurs fonciers à des taux usuraires (200 à 400 %). D. DJERBAL écrit à ce sujet : "Plus encore que l'action directe du pouvoir politique colonial, la spéculation foncière et la pratique de l'usure ont joué le rôle de multiplicateur dans la reproduction élargie du processus d'expropriation. Les agriculteurs algériens, dépossédés de leurs terres, ont vite compris l'inefficacité des tribunaux français. Ils ont eu par conséquent à s'intégrer au marché de l'offre et de la demande où le sol représentait l'une des principales sources de revenu pour le spéculateur foncier" (II).

(I) A. BENACHENHOU - op cit - p. 62.

(II) D. DJERBAL : Intervention au Séminaire sur la formation sociale et économique algérienne, "développement économique et stratégie de développement" cité par A. REZIG - op cit - p. 14.

Cette tendance à l'expropriation est cependant accompagnée d'une contre-tendance liée à la résistance de la paysannerie algérienne. Cette résistance a été multiforme, dans ses motivations profondes comme dans ses moyens ; il s'agissait de s'opposer non seulement à la destruction des structures économiques, mais aussi à son corollaire, la destruction des structures sociales et du système de valeurs du monde rural.

La résistance a d'abord revêtu l'aspect de révoltes ouvertes aussi bien contre les colonisateurs que contre leurs alliés "féodaux" (I). Mais à partir de la répression qui a suivi l'insurrection d'EL MOKRANI, la résistance va prendre d'autres formes :

- tentative de reconstitution, à chaque fois que cela était possible, des associations de producteurs qui prévalaient avant la colonisation (association dans les moyens de production, dans les travaux des champs, dans la garde du troupeau, etc...).

- tentative de rachat des terres usurpées, dont le processus s'accélère à la fin de la deuxième guerre mondiale, mais au profit exclusif de la bourgeoisie agraire algérienne en voie de formation (II).

Globalement, ces tentatives ne purent contrecarrer durablement le processus d'expropriation dont l'effet décisif a été de bouleverser radicalement les conditions de reproduction de la vie matérielle des paysans algériens.

La dépossession de la paysannerie algérienne par la colonisation a ainsi engendré, par le jeu conjugué des lois foncières et de mécanismes économiques, deux effets dialectiquement liés :

- D'une part la constitution d'un secteur "moderne" en extension progressive. Ce secteur est organisé en grandes

(I) Voir l'ouvrage de M. LACHERAF : "Algérie - Nation et Société" - SNED - 1978 - Chap I: "colonialisme et féodalité" - p. 47 à 68

(II) Cf. Supra

exploitations détenues soit par des propriétaires européens, soit par des sociétés anonymes tirant profit de la spéculation sur les terres, soit enfin par une minorité d'Algériens.

- D'autre part la marginalisation de l'immense majorité des paysans algériens transformés soit en paysans parcellaires, soit en paysans sans terre.

Cette situation est résumée dans le tableau synthétique présenté page 35.

La forte concentration des terres exploitées apparaît très clairement dans ce tableau : 14.000, soit 2,5 % du total des exploitants cultivent à eux seuls plus de 40 % des dix millions d'hectares de terres exploitées. Par contre, 16 % d'exploitants - algériens dans leur totalité - cultivent à peine 3 % des terres.

Concentration et parcellisation des terres apparaissent ainsi comme le caractère principal de l'accumulation du capital agraire colonial. C'est ce double aspect d'un même phénomène que nous nous proposons de saisir dans ses implications sur le développement agricole.

Chapitre 1. Le processus de concentration agraire :

Le mouvement de concentration résulte à la fois du processus d'expropriation de la paysannerie algérienne et de la tendance à l'élimination de la petite propriété européenne. Il répond fondamentalement à une nécessité économique : en effet, quel que soit le secteur d'activité dans lequel le capital est investi, le but final en est la maximisation du profit. Or celle-ci passe par l'élévation de la productivité du travail (I). Dans le secteur agricole, l'accroissement de la productivité du travail nécessite l'introduction de nouvelles techniques culturales et d'instruments perfectionnés qui n'est possible que pour les exploitations de grandes superficies.

Si une minorité d'exploitants algériens a tiré profit

(I) afin de diminuer le coût unitaire du produit.

	Nombre d'exploitants européens	Superficies exploitées	Nombre d'exploitants algériens	Superficies exploitées	Superficie totale	Total des exploitants
Plus de 100 ha:	6.300	2.350.000	8.500	1.700.000	4.050.000	14.800
50 à 100 ha.	2.600	180.000	16.600	1.100.000	1.280.000	19.200
					5.330.000	34.000
10 à 50 ha.	5.400	130.000	167.000	3.190.000	3.320.000	172.000
1 à 10 ha.	6.100	22.000	332.000	1.340.000	1.362.000	338.500
Moins de 1 ha:	-	-	106.000	37.000	37.000	106.000
	20.400	2.682.000	630.000	7.377.000	4.719.000	616.500
					<u>Total :</u>	<u>Total :</u>
					10.049.000	650.000

du mouvement d'expropriation, celui-ci a fondamentalement bénéficié aux colons. C'est pourquoi nous pensons que le processus de concentration peut être valablement saisi à partir de l'étude du secteur agricole colonial caractérisé par :

- une tendance au groupement des terres en grandes exploitations

- une productivité du travail relativement élevée liée aux pratiques culturales et aux techniques de production introduites dans le secteur

- l'utilisation d'une main-d'oeuvre salariée pour l'essentiel.

S.I. La tendance au regroupement des terres en grandes exploitations :

La concentration des exploitations dans le secteur colonial apparaît clairement à la lecture du tableau suivant (I) :

	Petites exploit. - de 10 ha:	Moyennes exploit. 10 à 100 ha:	Grandes exploit. 100 ha et +:	Total
Nombre d'exploit.:	7 432	8 220	6 385	22 037
% du total	33,7	37,3	29	100
Superficie:	22 583	322 154	2 381 929	2 726 666
% du total	0,83	11,8	87,37	100

On remarque que les différentes catégories d'exploitants sont - approximativement - également représentées en nombre : 7 à 8 000 pour chaque catégorie. Mais du point de vue de la répar-

(I) Source : Isnard : "Structures de la colonisation agricole en Algérie à la veille de l'insurrection" - Bulletin de géographie d'Aix - Marseille - n° 4 - 1958.

tition des terres, on relève un fort déséquilibre qui historiquement a pris de l'ampleur à partir de 1860 : 29 % des exploitants occupent 87,37 % des terres du secteur alors que sur 0,83 % des terres seulement se sont constituées 33,7 % des exploitations. Plus précisément, 2393, soit 10 % des exploitants cultivent des parcelles de moins de 1 hectare...

Les 22.583 exploitations de moins de 10 hectares reflètent la politique de petite colonisation de Bugeaud et de la Seconde République dans les années 1840-1850. Cette politique répondait au souci d'assurer l'omniprésence de la colonisation en Algérie qui devait être une colonie de peuplement. Mais l'importance des petites - et moyennes - exploitations a progressivement décliné et la tendance à leur élimination progressive se dessina dès les premières crises périodiques qui secouèrent le secteur agricole colonial (crise du phylloxera, crise de 1914-18, etc...). Dans une activité orientée essentiellement vers les débouchés extérieurs, " la guerre accroît les difficultés d'exploitation pour des prix à peine rémunérateurs des dépenses engagées ; seuls se tirent d'affaire ceux qui peuvent réduire leurs frais au maximum grâce à une mécanisation très poussée ; ceux-là sont les grands ou les très grands propriétaires. Ainsi la concentration de la propriété amorcée précédemment s'accroît ; la moyenne et la petite propriété ne subsistent que dans les zones de cultures à revenus très élevés autour des grands centres qui absorbent les légumes et les fruits" (I).

Les grandes exploitations ainsi constituées sont de deux types : ce sont d'une part des propriétés individuelles acquises soit par extension du patrimoine du colon agriculteur, soit par investissement de capitaux accumulés dans le secteur commercial, et d'autre part de grands domaines appartenant à des sociétés anonymes.

Section II L'élévation de la productivité du travail.

Le phénomène de concentration de la propriété européenne

(I) LACOSTE, NOUSHI, PRENANT : op cit - p. 443

a autorisé une élévation relative de la productivité du travail dans le secteur, en liaison avec le choix des spéculations pratiquées, l'introduction de méthodes culturales nouvelles et la mécanisation.

§.1. Le choix des spéculations dans le secteur colonial.

Nous avons déjà signalé que la production du secteur colonial était destinée essentiellement à l'écoulement extérieur et que la finalité de l'activité agricole dans ce secteur était non pas la satisfaction des besoins de la société algérienne, mais la maximisation des profits. Les spéculations pratiquées sont donc en général celles qui bénéficient des meilleures conditions du marché pour lequel elles sont produites (marché intérieur mais surtout marché métropolitain) et de la protection de la puissance coloniale.

Cependant, la lecture du tableau (page 39) indique une certaine spécialisation en fonction de la taille des exploitations (I):

(I) Isnard . op . cit . p. 7.

REPARTITIONS DES CULTURES EUROPEENNES ENTRE LES TYPES D'EXPLOITATIONS EN %

CULTURES	Petites exploit. Jusqu'à 10 ha.	Moyennes exploitations de 10 à 100 ha	Grandes exploit. 100 ha et +	% dans le total des exploit. européennes	% dans le total de l'Algérie
Céréales.....	0,3	9,0	90,7	30,23	20,9
Jachères.....	0,2	7,3	92,5	25,01	25,8
Vignes.....	2,2	32,3	62,5	12,78	89,6
Légumes secs.....	0,3	9,2	90,5	1,75	29,2
Cult. maraîchères..	20,6	42,2	37,2	0,76	36,7
Cult. fruitières..	0,0	27,8	67,2	1,95	27,6
Cult. ind.....	0,9	21,1	78,0	0,82	42,9
ELEVAGE					
Parcours.....	0,3	6,5	93,2	12,60	19,7
Cult. fourragères..	1,9	28,7	69,4	1,46	70,2
Prairies nat. perm.:	0,6	13,2	86,2	0,53	52,7
Ovins.....	0,6	8,9	90,5	-	1,0
Caprins.....	7,8	30,3	61,9	-	11,3
Bovins.....	4,2	24,2	71,6	-	11,3
Porcins.....	7,4	17,5	75,1	-	100,0
FORETS					
Bois, zones alfat..	2,0	3,1	96,9	10,02	56,6
Terres improd.....	2,2	15,5	82,3	2,09	16,2
% de la superf. des exploitations.	0,83	11,80	87,37	100 %	27 %

La logique même de l'exploitation coloniale interdit la pratique de cultures vivrières et oriente les exploitations vers les activités spéculatives. Mais le choix de ce type de cultures ne prend son sens que par rapport aux intérêts du capital métropolitain (entrant parfois en contradiction avec les intérêts du capital agraire colonial).

On note que les petites exploitations sont implantées autour des grands centres urbains et pratiquent des cultures maraîchères destinées à alimenter le marché local. Pour ce type d'exploitations, le problème des débouchés - qui est une condition de reproduction du capital - ne se pose pas dans les mêmes termes que pour les moyennes et surtout les grandes exploitations qui sont fondamentalement liées au marché extérieur. Les cultures que ces dernières pratiquent sont celles autour desquelles s'est réalisé l'essor de l'accumulation du capital agraire colonial à partir de 1880 : la céréaliculture et la viticulture.

a) L'intérêt du capital industriel métropolitain pour l'importation de biens alimentaires à bas prix (ici les céréales) est clair : la baisse du prix des biens alimentaires nécessaires à l'entretien de la force de travail signifie une dévalorisation de celle-ci, donc sa reproduction à bon marché. De fait, " le niveau du prix des céréales sur le marché mondial a enregistré une tendance à la chute depuis 1876 ; la cause de cette chute est à rechercher, au moins en partie, au niveau de la concurrence déclenchée par des pays tels que les Indes, les USA, le Canada, l'Argentine, l'Australie, lesquels produisent et commercialisent dans des conditions avantageuses" (I).

Mais l'intérêt du capital colon est au contraire d'écouler les produits céréaliers à un prix supérieur à leur valeur. La résolution de cette contradiction - secondaire - passe par la concentration des exploitations cérésières et la mécanisation, de manière à réduire les coûts de main d'oeuvre et main-

(I) G. MOLLARD : "l'évolution de la culture et de la reproduction du blé en Algérie de 1830 à 1930", cité par A. REZIG - op cit - p.138

tenir les profits à un niveau suffisamment élevé. C'est ainsi que (comme l'indique le tableau), cette culture, organisée pour être suffisamment rémunératrice, est surtout pratiquée par les grandes exploitations mécanisées (90 % des ensemencements).

b) Cependant, le centre dynamique de l'accumulation du capital agraire colon sera la viticulture. L'implantation de la vigne en Algérie a été consécutive à la crise phylloxérique en France (I) et à la chute de la production viticole française qui en découla. Il était de l'intérêt du capital métropolitain de combler le déficit en produits viticoles et éviter la sortie d'or que nécessiterait le recours à l'importation hors zone Franc.

L'intérêt du capital métropolitain rencontre ici largement celui du capital colon : parce qu'elle s'adapte aisément au climat semi-aride, à faible pluviométrie, parce qu'elle procure des revenus élevés par rapport aux céréales et autres cultures : "un hectare de vigne n'équivaut pas à un hectare de blé, mais vaut huit, dix, quinze fois plus peut-être" (II), les colons ont fait de la vigne à vin leur principale source d'enrichissement et d'accumulation par l'exportation quasi-totale de leur production sur le marché français, largement ouvert depuis l'union douanière.

Ici, ce sont notamment les crises périodiques, liées à la reconstitution progressive du vignoble français, qui vont déterminer la concentration du vignoble algérien (62,5 % des cultures viticoles européennes pratiquées par les exploitations de plus de 100 hectares).

Au total, on voit que la grande exploitation domine le secteur d'exportation, surtout si on ajoute qu'en matière d'éleva-

(I) "Lorsque la crise phylloxérique s'abat en 1875 sur le vignoble français, l'Algérie est vivement encouragée par les pouvoirs publics à fournir à la France le vin nécessaire" (A. BENACHENHOU - op cit - p. 108).

(II) Michel LAUNAY : "Paysans algériens" - Ed. Seuil - 1963.

ge, 93 % des parcours, 70 % des cultures fourragères et 86 % des prairies naturelles lui appartiennent. Pour les exploitations moyennes, les cultures maraîchères et le vignoble dominant au détriment de la céréaliculture qui n'occupe pas plus de 9 % des superficies de cette catégorie. Cette tendance s'accroît pour les petites exploitations dont les spéculations essentielles sont les cultures maraîchères, fruitières et viticoles, très rémunératrices.

§.2. Méthodes culturales et mécanisation : Le mouvement de concentration a rendu possible l'introduction de nouvelles techniques de production : "bénéficiaires exclusifs des travaux de l'hydraulique, les colons sont fondamentalement les seuls à introduire sur les terres qu'ils ont concentrées entre leurs mains de nouvelles techniques agricoles. Celles-ci, introduites déjà bien avant 1914, ne font que se renouveler à une cadence accélérée et de manière amplifiée au lendemain de la première guerre mondiale, du fait également de l'intervention de conditions climatiques défavorables contre lesquelles le colon cherche à se prémunir" (I).

L'introduction de nouvelles techniques se manifeste d'abord par l'adoption de méthodes culturales nouvelles pour la céréaliculture comme pour la viticulture : introduction de la jachère travaillée, sélection de variétés de céréales et de plants de vigne.

Elle se manifeste également par le mouvement de mécanisation des grandes exploitations qui s'accroît après la deuxième guerre mondiale. Un aperçu de la question peut être donné à la lecture de quelques chiffres dont nous disposons :

(I) A. REZIG - op cit - p. 111.

EXTENSION DU PARC MECANIQUE DES COLONS (I)

	1901	1915	1930
- charrues françaises et arabes	-	89.961	257.000 env.
- Faucheuses	424	1 559	7 000
- Semoirs mé- caniques	139	905	
- Machines à battre	-	1 315	1 338

§.3. L'accroissement de la productivité du travail :

Le choix de spéculations rémunératrices, l'introduction de techniques culturales nouvelles et une forte mécanisation (auxquels s'ajoute le fait que les exploitations coloniales se trouvent sur les meilleures terres) ont déterminé dans le secteur colonial exportateur une productivité du travail et un niveau de la production relativement élevés. Dans la céréaliculture et la viticulture, les performances ont été les suivantes :

- rendements à l'hectare (Qx/ha) dans le domaine des céréales :

années	blé tendre	blé dur
1891-1900	6,2	6
1901-1914	7,9	6,2
1915-1924	8,3	7,1
1927	6,84	8,67
1928	7,86	8,13

(I) Recouplement entre les chiffres cités par Mr BENACHENHOU op cit p. 125 et Mr REZIG - op cit - p. 123.

Ces rendements sont supérieurs à ceux de l'agriculture indigène, mais inférieurs à ceux obtenus en Europe (I)

- rendements dans le domaine de la vigne (II) :

1918.....	36,17 hl à l'ha
1924.....	52,00 hl à l'ha
1925.....	61,02 hl à l'ha
1926.....	45,00 hl à l'ha
1928.....	61,00 hl à l'ha

Ces rendements sont nettement supérieurs à ceux obtenus en France : 23 hl à l'ha en 1900, 30 hl en 1925.

Cependant, on sait que dans une économie marchande, les conditions de reproduction sont fonction non pas du volume de valeurs d'usage créées, mais bien de la valeur d'échange des marchandises, autrement dit des conditions de formation des prix, donc de la rentabilité des capitaux engagés. A ce titre, on ne doit pas perdre de vue que la prospérité de ce secteur exportateur est fondamentalement liée aux fluctuations des cours mondiaux, notamment des céréales et du vin. La particularité de l'accumulation du capital agraire colonial réside dans le fait que le lieu de réalisation de la valeur se trouve à l'extérieur de l'économie nationale. C'est dire la vulnérabilité de ce secteur et la fragilité de sa reproduction.

A titre d'illustration, la grande crise de 1929 - qui a consacré le blocage définitif de l'accumulation du capital agraire colon - a eu les effets suivants sur les prix des principaux produits à l'exportation :

	: 1930	: Point bas de la crise
Prix du blé à l'exportation	: 157 Frs	: 79 Frs
Prix du vin à l'exportation	: 152 Frs	: 80 Frs
Prix du mouton à l'export.	: 190 Frs	: 120 Frs

Source : Rapport Général du Plan de Constantine - P. 13

(I) A. REZIG - op cit - p. 126.

(II) idem

C'est donc un appareil de production très vulnérable qui est mis en place par la colonisation.

Nous venons d'examiner les principaux choix opérés par la colonisation quant aux spéculations pratiquées et aux techniques culturelles adoptées. Ces choix, rationnels du point de vue de la logique du capital, ont eu pour corrolaire la décomposition de la paysannerie algérienne qu'il convient d'analyser maintenant.

Chapitre II - Le processus de parcellisation - prolétarisation :

Nous avons vu en introduction à cette première sous-partie qu'à la base de la reproduction élargie du capital agraire colonial se trouve la destruction de la paysannerie algérienne et sa transformation en une paysannerie parcellaire, voire sans terre. Il nous semble que l'analyse du secteur musulman (I) peut fournir une première appréciation des transformations décisives que connaît la société rurale à mesure que se développe l'agriculture capitaliste.

S.I. Les structures agraires du secteur musulman :

§.1. les structures foncières : La répartition par classes de superficies des exploitations algériennes se présentait en 1950-51 de la façon suivante :

	: moins de : 10 ha.	: 10 à moins : de 50 ha.	: 50 à moins : de 100 ha.	: 100 ha et : plus	: Total
: nombre d'exp:	438 483	167 170	16 580	8 499	630 732
: % du total:	69,7	26,5	2,6	1,4	100
: superficie:	1 378 464	3 185 810	1 096 136	1 688 756	7 349 166
: % du total:	18,7	43,3	15,0	23,0	100

(I) A partir du texte d'ISNARD : "Structures de l'agriculture musulmane en Algérie à la veille de l'insurrection" - Méditerranée n° 4 - Oct. Déc. 1960.

Remarques :

1- On constate d'abord une disparité entre la superficie moyenne des exploitations algériennes (11,6 ha) et celle des exploitations coloniales (123 ha). Cette remarque revêt toute son importance quand on considère la qualité des terres (10 ha dans les plaines cotières où la polyculture est possible procurent un revenu suffisant à une famille paysanne de 5 personnes, mais dans les zones montagneuses, 10 ha sont insuffisants pour la subsistance de cette même famille).

2- 69,7 % des exploitations sont constituées de moins de 10 ha : du point de vue des structures foncières, les exploitations parcellaires (moins de 10 ha) se trouvent prépondérantes dans le secteur musulman, alors que dans le secteur colonial, les exploitations sont également représentées en nombre.

Le phénomène d'atomisation, et donc la forme d'exploitation parcellaire, est ainsi l'une des caractéristiques essentielles du secteur musulman (I).

3- Le paysannat musulman présente le même caractère de concentration des terres que le secteur colonial : 69,7 % des exploitants ne cultivent que 18,7 % du total des superficies, tandis que 1,4 % seulement des exploitations s'étendent à elles seules sur 23 % des superficies du secteur musulman.

Des réserves doivent cependant être formulées à ce sujet :
- d'abord, le caractère de concentration observé ici est relativement moins accentué par rapport au secteur colonial

(I) GUTELMAN (in : "Structures et réformes agraires". Petite collection Maspero - 1974) définit ainsi l'exploitation parcellaire :

- un capital technique réduit
- une taille des exploitations réduite, conditionnée par le quantum de la force de travail disponible
- un volume de production faible.

où les grandes exploitations occupent 87 % des superficies.

- Ensuite, on ne doit assimiler ni économiquement ni politiquement la grande exploitation algérienne à la bourgeoisie agraire coloniale. A. BENACHENHOU écrit à ce propos : "On serait tenté à la simple lecture des statistiques de la propriété d'adjoindre à cette fraction de la classe dominante (européenne) les propriétaires fonciers algériens de plus de 100 ha et même de plus de 50 ha. Mais ce serait là une erreur. En réalité, du fait de la domination politique des européens dans leur ensemble, créée par la situation coloniale, la bourgeoisie foncière algérienne, tout en faisant partie de la classe dominante du point de vue économique, n'a pas le poids politique. Le résultat en est que cette bourgeoisie, quoique ayant une base économique appréciable et en constant élargissement, ne peut prétendre à bénéficier de l'appui financier et politique de l'Etat" (I).

§2. Le choix des spéculations et des techniques de production : Le tableau suivant concernant les types de spéculations pratiquées dans le secteur musulman permettra de dégager l'une des fonctions essentielles assignées à ce secteur :

Source ISNARD
(tableau p. 48)

- Dans la Section I, nous avons vu, à travers les structures de production des grandes exploitations coloniales, que la fonction de ce secteur était d'alimenter le marché métropolitain. Cette tendance ne se retrouve pas dans le secteur musulman : ici, quelle que soit la taille des exploitations, le système céréales-élevage extensif domine; hormis les petites exploitations de moins de 1 ha dont 47,6 % des cultures sont réservées à l'arboriculture fruitière (vergers, oliviers, figuiers) et 6 % au maraîchage, toutes les autres classes de superficie se consacrent exclusivement à la céréaliculture, mais aussi à l'élevage qui prend de l'importance à mesure que les exploitations augmentent en superficie. Il s'agit surtout pour ce secteur d'approvisionner les marchés locaux en biens de consommation courants : blé dur, orge, lait, viande.

(I)- A BENACHENHOU -op cit p.233.

	moins de 1 ha	de 1 à moins de 10 ha	De 10 à moins de 50 ha	De 50 à moins de 100 ha	100 ha et plus	% dans le to- tal des expl. musulmanes
<u>CULTURES</u>						
céréales	20,3	47,8	46,4	39,9	32,2	42,3
jachères	8,2	21,1	27,4	28,5	28,4	26,6
légumes secs	3,2	2,8	1,6	1,1	0,9	1,5
cult. fruitières	47,6	5,6	1,1	0,4	0,3	1,9
vigne	1,4	0,9	0,5	0,4	0,4	0,5
cult. maraîch.	5,8	1,4	0,3	0,2	0,2	0,5
cult. ind	0,9	0,6	0,4	0,3	0,3	0,4
Total des cultures	87,4	80,2	77,7	70,8	62,7	73,7
<u>ELEVAGE</u>						
Parcours	6,6	13,1	15,7	21,7	28,6	19,0
cult. fourragères	0,7	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Prairies naturelles	0	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2
bois	1,1	1,2	1,6	4,4	5,7	2,9
Total élevage	8,4	14,6	17,6	26,5	34,8	22,3
terres improductives	4,2	5,2	4,7	2,7	2,5	4,0
<u>TOTAL</u>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Répartition des cultures dans les différents types d'exploitations musulmanes en %

- l'assolement biennal est une pratique courante pour l'ensemble des exploitations, exception faite de petites parcelles de moins de 1 ha qui n'observent pas l'année de jachère. Contrairement donc au secteur européen où on observe la coexistence des deux systèmes de production intensif et extensif, le secteur musulman est totalement dominé par l'extensif. S'agissant de l'élevage, on constate pour l'ensemble de ce secteur une prédominance des terres de parcours et une absence totale de cultures fourragères très enrichissantes en azote et humus.

- les procédés technologiques de production sont liés aux structures foncières du secteur musulman. Rappelons à ce sujet les chiffres avancés par KOULYCHIZKY (I) concernant le taux de mécanisation dans l'agriculture algérienne : un tracteur pour 87 ha dans le secteur européens dont on a vu qu'il est caractérisé par une très forte concentration des terres, un tracteur pour 225 ha dans les grandes étendues du secteur musulman, un tracteur pour 2 500 à 3 000 ha dans le secteur "traditionnel" parcellisé : les petites exploitations musulmanes ont recours à des techniques dites archaïques : charrues à boeufs, araires, ... Ceci est un point important de notre analyse : le "dualisme" ainsi observé au niveau des procédés technologiques est effectif : la petite exploitation constitue bien un frein à l'extension de la mécanisation et au développement des forces productives. Mais l'existence même d'exploitations parcellisées n'est pas sans rapport avec le mouvement de concentration du capital agraire (terres et moyens de production essentiels) relevé dans l'ensemble de l'agriculture en liaison avec l'extension de la colonisation. L'incapacité du secteur "traditionnel" au développement est donc un effet direct du type d'accumulation instauré en Algérie (II).

(I) KOULYCHIZKY : "Autogestion, l'Homme et l'Etat : l'expérience algérienne" Paris - Mouton- 1974 - p. 46.

(II) C'est pourquoi, comme on le verra, une politique de "rénovation rurale" entendue comme création "d'unités viables" mécanisées qui ne remettrait pas en cause les mécanismes générateurs du mouvement de concentration - morcellement (notamment les mécanismes sélectifs d'accès au crédit) ne peut aboutir qu'à renforcer le processus constaté : le recours, par la grande majorité des exploitants, aux procédés archaïques.

Il importe de considérer maintenant la situation du paysan parcellaire à la veille du Plan de Constantine :

Depuis le début du siècle, la production des cultures vivrières a évolué régressivement comme l'indique ce tableau retraçant l'évolution de la production céréalière :

unité : Millions Qx

Période	Moyenne annuelle
1901-1910	19,1
1911-1920	18,2
1921-1930	16,7
1931-1940	17,3
1941-1950	14,8

Source : Revue de statistiques agricoles - MARA n° 7 - 1968

La régression est encore plus accentuée quand on considère l'évolution du troupeau ovin (I)

Période	Total milliers de têtes	Tell	Sud
1906-1915	8 218	6 696	1 522
1916-1925	6 564	4 992	1 572
1926-1935	5 353	3 786	1 567
1936-1945	5 693	4 095	1 598
1946-1955	3 837	3 029	808

D'une façon plus précise, la dégradation des conditions de vie de la paysannerie pauvre devient plus apparente lorsqu'on considère l'évolution de la production de blé dur et d'orge. (II)

(I) SARI DJILALI : "La dépossession des fellahs - S.N.E.D. - 1975

(II) A. BENACHENHOU : la Formation..... op cit.

années :	1901	1902	1903	1904	1905	1946	1947
blé dur :	7 104	7 432	7 471	5 365	5 565	5 860	4 600
orge :	10 619	10 432	8 382	7 865	5 950	6 020	3 400

années :	1948	1949	1950
blé dur :	6 951	7 080	7 215
orge :	8 186	8 783	7 859

ainsi que les rendements moyens comparés (I) :

Périodes	Rendements moyens	Européens	Musulmans
blé dur : 1929-38	4,9	8,1	2,8
1957	6,7	11,9	4,9
1959	6,3	10,0	5,1
orge : 1929-38	5,4	8,8	4,9
1957	4,8	10,9	4,3
1959	5,9	7,5	5,8

Cette régression constante du volume de la production affecte avant tout les exploitations les plus démunies du secteur musulman. Ceci se traduit pour les paysans parcellaires et leur famille par de graves carences alimentaires et des niveaux de revenus considérés parmi les plus bas dans le monde. Denis LAMBERT écrit à ce propos : "On ne dispose pas d'estimations chiffrables du niveau de vie au début du siècle ; cependant il est évident que le plafonnement de la production céréalière et le déclin du troupeau ont entraîné une diminution du volume et de la valeur des ressources disponibles par tête. Plus encore que les estimations du revenu par tête, 150 à 200 NF, les indices de mortalité infantile, de l'alphabétisation des populations adultes, de l'équilibre nutritionnel ou de l'état sanitaire des populations des zones rurales révèlent l'écart du développement entre le secteur traditionnel et le secteur moderne" (II)

(I) A. BENACHENHOU : La Formation..... op cit.

(II) D. LAMBERT : "La paupérisation du secteur traditionnel" - Revue Tiers Monde 1962.

Nous venons de rendre compte de la formation simultanée des structures agraires coloniales et musulmanes dans le mouvement de reproduction du capital en Algérie. Il reste à montrer pourquoi la destruction de la paysannerie algérienne constitue une condition nécessaire au fonctionnement de l'agriculture coloniale. Cela revient à expliquer que le sort matériel de la paysannerie algérienne, son "archaïsme", son "traditionalisme" sont indissociables de la logique de reproduction du capital agricole colonial, lui-même inséré dans un ensemble plus large dominé par le capital industriel métropolitain.

Chap. III La relation capital colon - paysannerie algérienne :

Trois points seront soulevés ici :

- le transfert des terres au profit des colons
- la monopolisation des ressources financières
- le réservoir de main d'oeuvre "indigène" à bon marché

S1. Le transfert des terres : Une des conditions de reproduction du capital est l'accès à la terre par transfert du patrimoine foncier entre les mains des colons. La conséquence de ce transfert a été le refoulement progressif de la paysannerie sur les terres marginales (piémonts et versants des montagnes). Pour survivre, le paysan était contraint de défricher des surfaces boisées, exposant ainsi le sol à l'action érosive des vents et des eaux. L'érosion rend ainsi impropre à la culture quelques 100 hectares par jour.

Sur les exploitations morcellées à l'extrême, aucune amélioration technique n'est possible ; le besoin de survie exclut l'alternance entre la culture et la jachère et détermine un appauvrissement et un épuisement du sol, ce qui explique la faiblesse des rendements enregistrés pour ce secteur. On doit rechercher ici, nous semble-t-il, une cause des difficultés pour la paysannerie à reconstituer ses conditions de travail et de vie.

S2. Le transfert des ressources financières : La mono-

lisation du patrimoine foncier ne suffit pas à mettre en oeuvre un capital productif dans l'agriculture. Encore faut-il que les colons aient accès aux autres moyens de production indispensables : machines et autres matériels agricoles, engrais, produits phytosanitaires, bâtiments de stockage, etc.. Se pose alors le problème du financement de ces investissements, financement dont l'origine a été de deux ordres : soit une origine métropolitaine, soit une origine interne liée à la fiscalité ; on sait que par le biais de l'impôt monétaire, des ressources financières ont été monopolisées entre les mains des colons et ont servi soit au financement des investissements d'infrastructure (routes, barrages, etc...) au profit des colons, soit au financement des équipements productifs et des opérations de campagnes. Ce sont les paysans algériens (essentiellement la petite paysannerie) qui ont fait les frais de cette monopolisation des ressources financières : pour payer l'impôt monétaire, le paysan algérien devait s'intégrer aux circuits commerciaux et passer de la production de valeurs d'usage à la production de marchandises (I). Comme dans toute économie où la production marchande est généralisée, les prix sur le marché échappent à la décision du paysan (producteur de biens-salaires) et sont fixés par la loi de la valeur, c'est à dire selon les conditions sociales moyennes de production. Or, la parcellisation excessive des exploitations paysannes, l'utilisation d'instruments de travail rudimentaires ont induit une baisse de la productivité du travail paysan et une détérioration de leur condition de vente.

Du point de vue des besoins de l'accumulation du capital agraire colon, l'altération des conditions de reproduction dans les petites exploitations paysannes devait réduire les prix des marchandises consommées par la force de travail au minimum de subsistance, et donc réduire la valeur d'échange de la force de travail utilisée par le capital.

(I) Notons que cette intégration aux circuits commerciaux se réalise alors même que le procès de production - et de reproduction - reste non capitaliste, autrement dit, ce procès de production n'est pas basé sur le salariat et l'extorsion de plus value.

S.III. Le réservoir de main-d'oeuvre "indigène" : Préssurés
à la fois par l'impôt monétaire, les usuriers et les spéculateurs fonciers, les paysans algériens se voient objectivement contraints de vendre leur force de travail au capital pour subsister. Une offre de main-d'oeuvre s'exprime sur le marché du travail, en liaison avec le processus d'expropriation d'une part, la dégradation des conditions de production et de vente des biens de subsistance d'autre part.

Face à cette offre abondante de force de travail s'exprime une demande de force de travail de la part des colons (et secondairement de la bourgeoisie agraire algérienne) liée elle aux besoins de l'accumulation du capital dans l'agriculture. Il y a lieu dès lors de s'interroger sur les conditions d'utilisation de la main-d'oeuvre indigène par le capital :

1- Il faut remarquer d'abord que le type d'accumulation mis en oeuvre en Algérie pendant la colonisation (absence de structures industrielles) constitue une limitation de fait de la demande de force de travail. A. REZIG écrit : "De par la nature même de l'accumulation coloniale, limitée fondamentalement à la sphère agricole, la demande de force de travail ne peut être que faible, ne peut absorber qu'une fraction de la force de travail disponible" (I).

2- D'autre part, la mécanisation du secteur européen implique une réduction très forte de l'emploi dans ce secteur ; l'étude d'Isnard déjà citée nous donne quelques indications sur la question. D'après cet auteur, le secteur de la colonisation, qui occupe 27 % de la surface agricole utile, n'emploie pas 1/10 è de la population active agricole estimée à la veille de l'insurrection à 2 800 000 personnes, ce qui donne un ratio de 1 travailleur pour 10 ha caractéristique d'une agriculture fortement mécanisée.

En outre, l'auteur indique que le salariat constitue l'élément dominant de la main-d'oeuvre agricole coloniale. Les

(I) A. REZIG - op cit - p.166.

salariés, dans la grande majorité des algériens sans terre ou insuffisamment pourvus, à la recherche d'un complément de ressources, se répartissent en 1950-51 comme suit :

ouvriers permanents : 120.652
ouvriers temporaires : 150.000 environ

Au total, 150.000 familles d'ouvriers permanents et seulement 120.000 familles de travailleurs saisonniers tirent leur subsistance du travail chez le colon.

3- Enfin, notons que la nature même du procès de travail dans l'agriculture fait que les travailleurs dans ce secteur ne sont utilisés que durant certaines périodes de l'année. Le capital agraire n'assure donc qu'en partie la reproduction d'une force de travail "indigène" largement insérée dans les modes de production non capitalistes, bien que soumis à la logique de reproduction du capital : mode de production "domestique", khemmassat, métayage, etc... A. BENACHENHOU en tire la conclusion que : "du fait qu'il a en charge la reproduction de la force de travail de l'ouvrier agricole, le secteur non capitaliste transfère une fraction de son produit gratuitement au secteur capitaliste. Aussi bien les conditions de sa reproduction se trouvent altérées et soumises aux conditions de reproduction élargie du système capitaliste dominant" (I).

Ainsi, face à une offre de force de travail abondante, dont les conditions de reproduction se détériorent considérablement, s'exprime une demande de main-d'oeuvre objectivement réduite. Au taux de salaire courant, la demande est moins importante que l'offre de main-d'oeuvre. Il en résulte un "excédent de travail" organisé par le capital et disponible pour ce capital.

Cet excédent de travail ne peut être résorbé par d'autres secteurs productifs du fait de l'absence d'un réel développement industriel. La force de travail "indigène" n'a alors pas d'autres recours que l'émigration en France. Le mouvement d'émi-

(I) A. BENACHENHOU - op cit

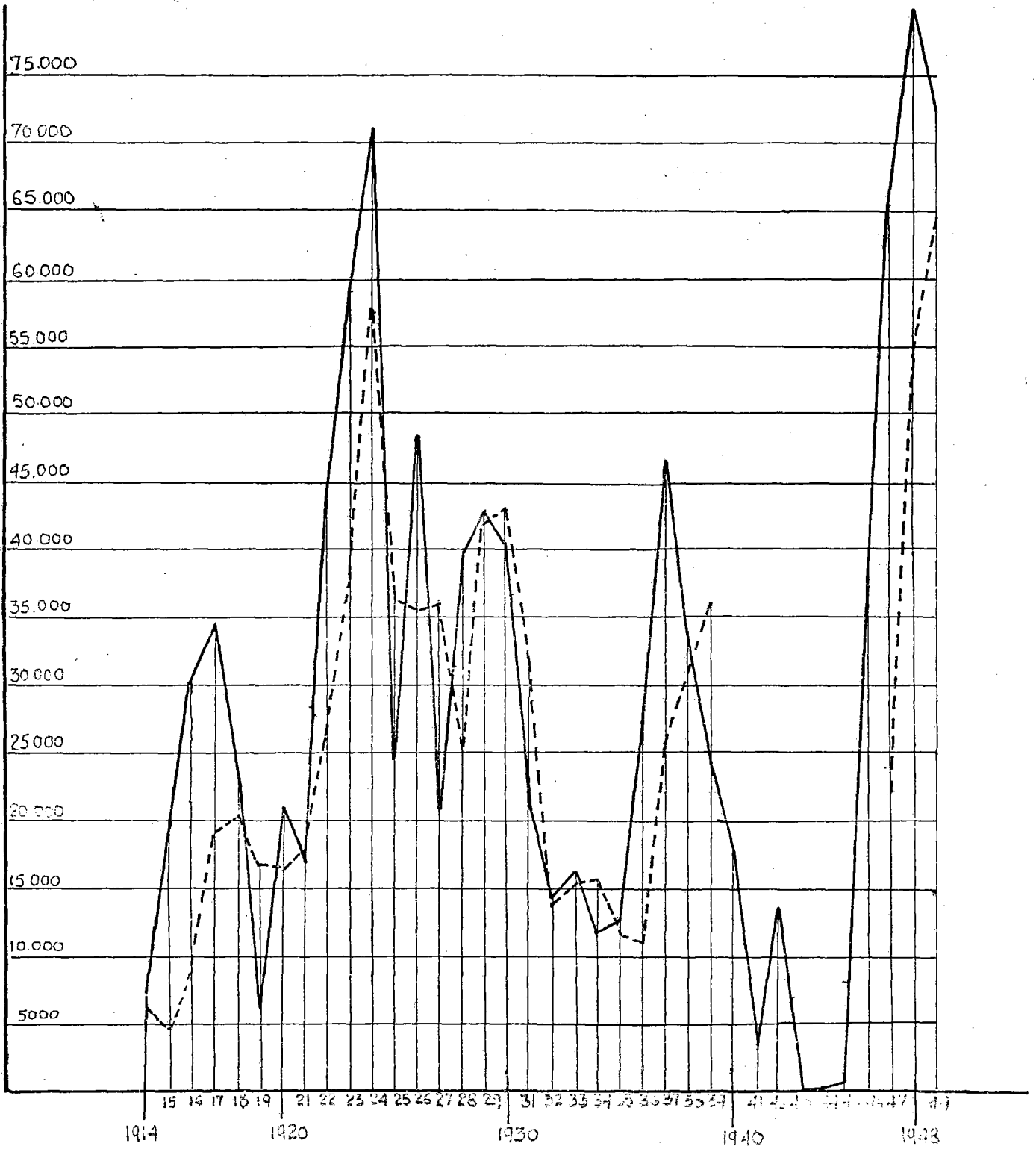
gration, commencé vers 1911, rencontre largement les intérêts du capital industriel métropolitain dans une période à la fois de "redéploiement" de l'économie française et de réduction de l'offre métropolitaine de main d'oeuvre due à la guerre.

Le tableau et le graphe suivants expriment le mouvement d'émigration des algériens (départs et retours) de 1914 à la grande crise de 1930.

TABLEAU DES DEPARTS ET RETOURS
de 1914 à 1949 (I)

Années	Départs	Retours	Années	Départs	Retours
1914	7.444	6.000	1931	20.847	32.950
1915	20.082	4.970	1932	14.950	14.485
1916	30.755	9.044	1933	16.684	15.083
1917	34.985	18.849	1934	12.013	15.354
1918	23.349	20.489	1935	13.915	12.195
1919	5.568	17.497	1936	27.200	11.222
1920	21.684	17.380	1937	46.562	25.622
1921	17.259	17.938	1938	34.019	36.063
1922	44.466	26.289	1939	23.820	
1923	58.586	36.994	1940	17.563	
1924	71.028	57.467	1941	2.640	
1925	24.753	36.328	1942	13.773	
1926	48.677	35.102	1943	0	0
1927	21.472	36.073	1944	0	0
1928	39.726	25.008	1945	577	
1929	42.918	42.227	1946	37.676	
1930	40.630	43.877	1947	65.155	23.251
			1948	80.714	54.209
			1949	72.858	64.237
			Janv. à oct.		

(I)- J.J.RAGER : "Les musulmans algériens en France et dans les pays islamiques" -Les Belles Lettres- Paris 1955, cité par A.REZIG-op cit-p.197



Après la Crise, le mouvement a évolué comme suit (I) :

⋮ Périodes ⋮	⋮ Départs ⋮	⋮ Retours ⋮	⋮ Soldes ⋮
⋮ 1930-34 ⋮	⋮ 105 100 ⋮	⋮ 121 700 ⋮	⋮ + 16 600 ⋮
⋮ 1935-39 ⋮	⋮ 145 500 ⋮	⋮ 85 100 ⋮	⋮ - 60 400 ⋮
⋮ 1940-44 ⋮	⋮ 34 000 ⋮	⋮ 20 000 ⋮	⋮ - 14 000 ⋮
⋮ 1945-48 ⋮	⋮ 185 600 ⋮	⋮ 86 500 ⋮	⋮ - 99 100 ⋮
⋮ 1949-54 ⋮	⋮ 763 500 ⋮	⋮ 621 300 ⋮	⋮ - 142 200 ⋮

En conclusion à cette 1^o S/partie sur la formation historique des structures agraires en Algérie, nous devons noter que :

1- De la même manière que pour le choix des spéculations dans l'agriculture coloniale, le recours par le capital (industriel) métropolitain à la force de travail "indigène" se heurtait conjoncturellement aux intérêts du capital agraire colon, donnant naissance à des contradictions secondaires entre ces deux fractions du capital. La réaction du capital agraire colon a été non pas d'accroître le niveau des salaires pour répondre à la concurrence métropolitaine, mais d'accentuer la dégradation des conditions de production et de vie des paysans afin de maintenir le niveau des salaires.

2- La grande crise de 1930 qui a frappé le monde capitaliste développé devait nécessairement toucher toutes les économies intégrées aux circuits internationaux d'échange.

On a vu qu'en Algérie, l'agriculture a constitué le champ privilégié de l'accumulation du capital colon, les secteurs les plus dynamiques ayant été la viticulture et la céréaliculture. Or ces deux secteurs, entièrement orientés vers les débouchés extérieurs, étaient caractérisés par une forte concentration du capital (concentration du patrimoine foncier, des moyens de pro-

(I) Source : Résultats statistiques du dénombrement de la population - Alger - 1956 citée par ABDELHAMID AZZOUG : "Processus d'industrialisation et transformation des structures agraires en Algérie" - thèse 3^o cycle - Grenoble - 1979.

duction essentiels, des profits monétaires). Au 31 décembre 1934, "la vigne produit 46 % de la valeur globale et la céréaliculture 33 %, soit 69 % de la valeur de la production agricole à elles - deux. Dès lors, toute crise de l'accumulation du capital dans ces secteurs est crise du capitalisme en Algérie". (I)

De fait, une stagnation de l'accumulation dans ces deux secteurs apparaît (à partir de 1930) à l'examen de l'évolution des superficies aux mains des européens (en recul), de la valeur ajoutée par les deux cultures (en stagnation) et de l'emploi salarié resté pratiquement inchangé.

3- Dans les pays latino-américains, la grande crise de 1930 a eu pour effet majeur le déplacement du champ de l'accumulation du secteur agricole vers le secteur industriel. La mise en place dans ces pays d'un système protectionniste y a alors rendu possible l'implantation d'un tissu industriel substitutif d'importations.

Cette réorientation du capital vers le secteur industriel n'a pu avoir lieu en Algérie car ni le capital agraire colon, ni le capital industriel métropolitain ne pouvaient admettre une telle réorientation. C'est pourquoi l'essentiel de la politique économique coloniale après 1930 a consisté à redynamiser l'accumulation du capital agraire colon en crise. Quelles ont été alors les grandes orientations de la politique agraire du Plan de Constantine ? C'est à cette question que nous tenterons de répondre dans la deuxième sous-partie.

(I) A. BENACHENHOU : "Accumulation du capital et évolution du sort matériel de la paysannerie en Algérie de 1880 à 1962", in Revue algérienne volume XIII - n° 2 - juin 1976. Par ailleurs, cet auteur définit ainsi la crise économique : "il y a crise structurelle lorsque les profits réalisés ne servent pas au développement ultérieur de cette accumulation. Cette crise se manifeste par la stagnation de l'emploi industriel et agricole, l'exportation des profits et aussi l'exportation de la force de travail".

(Planification et développement en Algérie - 1962-1980 - Alger - 1980). On peut alors penser que, dans ces conditions, les profits sont utilisés uniquement à une transformation des conditions de production pour diminuer le prix de revient unitaire, principalement les coûts salariaux, afin de maintenir le niveau des profits.